

**Kruk, Edward. 1993. *Divorce and Disengagement. Patterns of Fatherhood within and beyond Marriage* . Halifax, Fernwood Publishing, 138 p.**

Germain Dulac

Number 37, Spring 1997

Politiques du père

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017742ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017742ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dulac, G. (1997). Review of [Kruk, Edward. 1993. *Divorce and Disengagement. Patterns of Fatherhood within and beyond Marriage* . Halifax, Fernwood Publishing, 138 p.] *Lien social et Politiques*, (37), 179-180.  
<https://doi.org/10.7202/017742ar>

ques, mais aussi japonaises et suédoises. Compte tenu du thème de ce numéro, on signalera particulièrement les contributions relatives aux liens entre les politiques, l'organisation du travail et les rôles familiaux. À ce titre, H. Pleck, connu pour son *Working Wives, Working Husbands* (Sage, 1985), se demande si les politiques de soutien à la famille de certaines entreprises sont pertinentes pour les hommes (p. 217). Il s'avère que les hommes font un usage des politiques de congé parental beaucoup plus étendu qu'on ne l'imagine. Ils prennent ainsi majoritairement congé à l'occasion de la naissance d'un enfant, mais ces congés sont brefs et négociés de façon informelle avec l'employeur. Les hommes vont s'accorder des congés dans la mesure où ceux-ci ne réduisent pas leur salaire, ce qui porterait atteinte à leur statut de pourvoyeurs, mais aussi où ces congés ne donnent pas prise à des rumeurs de désintérêt, voire d'infidélité à l'endroit de l'entreprise, ou encore à des jugements péjoratifs de la part de collègues de travail (p. 233).

Si, aux États-Unis, la possibilité d'accéder aux congés parentaux relève des entreprises, et encore, d'un nombre limité d'entre elles, il en va tout autrement en Suède, où une politique datant de 1974 favorise les congés parentaux sans discrimination de genre. Les employeurs ont en effet l'obligation d'accorder aux parents un congé payé de longue durée (12 mois) lors d'une naissance ou d'une adoption. En outre, les pères et mères peuvent bénéficier de 120 jours de congé par an pour prendre soin d'un enfant malade (p. 241). Malgré ces conditions très avantageuses, L. Haas met en évidence que les pères ne prennent pas de congés qui impliquent des séjours de longue durée au domicile, que des barrières, autant sociales que psychologiques, en particulier au niveau des entreprises, empêchent la réalisation d'un véritable équilibre des rôles entre les sexes dans l'exercice des tâches domestiques et l'éducation des enfants, même si des changements importants ont été réalisés (p. 256-258).

Cet ouvrage offre une vue synthétique des enjeux, définis ici principalement en termes culturels, de la conciliation du travail et des responsabilités familiales au quotidien, en ayant les hommes comme point de mire. Il prolonge en somme une lecture féministe

de ces enjeux, en allant voir et tenter de comprendre ce qui se passe du côté des hommes.

Frédéric Lesemann  
INRS-Culture et société

**KRUK, Edward. 1993. *Divorce and Disengagement. Patterns of Fatherhood within and beyond Marriage*. Halifax, Fernwood Publishing, 138 p.**

Noyé dans la littérature américaine, il est rafraîchissant de recenser un livre canadien. L'auteur, professeur en travail social à l'université de la Colombie-Britannique, présente les résultats d'une recherche transnationale dont les données ont été recueillies auprès de sujets canadiens et britanniques. Kruk insiste sur le fait que son travail de recherche se situe à la frontière des études traditionnelles sur le divorce et la paternité. Son objectif est de bonifier les connaissances sur les pères divorcés et de fournir aux intervenants familiaux des données empiriques susceptibles de les aider à mieux saisir la problématique paternelle, l'impact du divorce sur les pères non gardiens et les mécanismes de désengagement ou de fragilisation des liens père-enfant.

Ce livre s'appuie à la fois sur l'analyse d'entrevues menées auprès de pères divorcés et sur l'expérience de l'auteur à titre de thérapeute familial et de médiateur. Toute la démonstration va à l'encontre des thèses voulant que les ruptures soient à l'image du mariage, c'est-à-dire que les pères présents auprès des enfants avant le divorce sont aussi présents après, et que les pères absents durant l'union ne soient pas davantage présents après le divorce, bref, que la rupture ne change pas grand-chose et confirme le statut et les comportements antérieurs des pères. L'auteur souligne à juste titre qu'il est illusoire de prétendre que la rupture ne change rien à la vie du père et n'aurait pas d'influence sur son comportement parental. Le divorce implique inévitablement, dans la structure physique et temporelle des relations entre le père et l'enfant, une fracture qui se situe au-delà de la volonté des acteurs.

L'étude de Kruk nous apprend plusieurs choses. Tout d'abord, durant l'union, les pères se dépeignent comme très attachés à leurs enfants, qu'ils aient ou non été impliqués dans les soins aux enfants. Ils disent aussi avoir retiré plus de satisfaction personnelle de leur

famille et des relations avec leurs enfants que de leur travail. On apprend également que la perception de l'influence du père sur le développement des enfants pendant l'union varie beaucoup. Les conceptions du rôle du père sont nombreuses : il consiste à donner aux enfants le sentiment de faire partie de la famille ; à enseigner les comportements et à réaliser la socialisation ; à inculquer des principes, des valeurs morales, des valeurs religieuses pour certains. Les pères constatent que l'influence paternelle se manifeste dans les interactions journalières avec les enfants.

Mais tout semble changer avec la rupture. Tout d'abord, l'auteur constate que 68 pour cent des épouses ont pris l'initiative du divorce. Plusieurs pères se sont sentis floués parce qu'ils n'avaient ni contrôle ni pouvoir sur la décision de leur femme. Ils éprouvent un sentiment de victimisation à titre de partenaires ne souscrivant pas au projet de leur conjointe. Même si les pères affirment que les choses se sont déroulées dans le calme, ils expriment un fort désaccord sur la décision de divorcer.

D'autres désaccords entre les conjoints apparaissent durant le processus de séparation. Les hommes affirment que lorsque ce sont elles qui l'ont entamé, les femmes souhaitent une rupture franche et nette de leurs relations avec leur mari. C'est, selon Kruk, l'une des raisons qui font que les mères soulèvent des obstacles et rendent les ententes de garde et de visite conflictuelles parce qu'elles ne veulent plus avoir de contact avec leur ex-conjoint, alors que les pères veulent avoir accès à leurs enfants.

En revanche, note l'auteur, quand ce sont eux qui ont souhaité le divorce, les pères sont généralement plus ouverts aux suggestions des mères touchant les modalités de garde et de visite, d'où un climat moins conflictuel, plus propice aux négociations.

Selon Kruk, la caractéristique commune aux pères après le divorce est qu'ils voudraient avoir plus de contacts avec leurs enfants (70 pour cent) ; ce désir est significativement associé à la personne qui a pris l'initiative de la rupture et du divorce. D'après les témoignages des pères, 68 pour cent des mères entravent ou découragent les contacts avec le père, et ce sont les femmes qui sont à l'origine du divorce qui font le plus souvent obstacle aux visites et aux

autres formes de contacts (téléphone) avec le père (76 pour cent d'entre elles). Toutefois, il n'y a pas de rapport entre la poursuite des contacts et l'auteur de la rupture.

Kruk n'est pas le seul chercheur à souligner que le divorce pose un problème d'adaptation très différent pour les hommes et pour les femmes. Il semble que lorsque le couple a des enfants, le parent qui en obtient la garde subit moins les séquences du divorce que celui qui perd à la fois son ex-conjoint et ses enfants. De plus, le père non gardien doit s'adapter au fait de vivre sans ses enfants et de les voir moins souvent en se conformant à des horaires qu'il n'a pas choisis.

L'un des objectifs de Kruk était de voir comment le père divorcé redéfinit son rôle de parent. Il insiste sur le fait que les relations entre le père et l'enfant sont problématiques lorsque le père n'a pas la garde physique de l'enfant, car il n'a pas de référence ni de modèle « familial » sur lequel s'appuyer. Dans le cadre des visites hebdomadaires, la relation est en soi étrange et inconfortable. Le père perd brusquement les conditions d'exercice de sa paternité. Toutes les habitudes journalières, tous les événements de la vie familiale disparaissent et sont soudainement remplacés par des modèles dictés par le contexte des visites.

Les difficultés entourant les visites ont été soulignées, il y a déjà longtemps (1980), par Wallerstein et Kelly. Le fait que les contacts soient limités par le temps et les lieux tend à créer une atmosphère artificielle. Les sentiments et les besoins des pères et des enfants sont comprimés dans l'espace-temps de la visite. Kruk montre que le temps devient souvent une obsession qui se transforme en tristesse chez les enfants et en angoisse chez le père.

C'est parce que l'on plaide généralement en faveur (et du point de vue) des enfants que l'on parle de l'absence du père à propos des enfants du divorce, mais de plus en plus de chercheurs, à l'instar de Kruk, se mettent dans la position du père. Déjà, en 1979, Grief observait que l'implication des pères divorcés était liée à leur perception de l'enfant *absent* et à leur sentiment d'avoir perdu leur rôle, susceptibles de déboucher sur un retrait de la relation.

La perspective dynamique adoptée par l'auteur fait ressortir que la diminu-

tion de son implication est extrêmement douloureuse pour le père et peut le mener à un état dépressif. Certes, les pères absents sont une réalité, mais, comme le montre Kruk après des auteurs comme Hetherington et al. (1978) et Wallerstein et Kelly (1980), les pères sont généralement submergés par le sentiment d'avoir perdu leurs enfants et d'être dévalués comme parents, présentent des signes de dépression, éprouvent des sentiments de culpabilité ou de colère, mais aussi et surtout souffrent de blocages qui les découragent de rendre visite à leurs enfants.

Il faut lire absolument ce livre qui cherche à mieux saisir le comment et le pourquoi du processus de fragilisation des relations entre le père divorcé et l'enfant, en prenant position pour les pères. Indéniablement, Kruk dérange certaines idées reçues, suscite la polémique et ouvre de nouvelles avenues de recherche.

Germain Dulac  
Centre d'études appliquées sur la famille  
École de service social  
Université McGill

**LERMAN, Robert I., et Theodora J. OOMS, éd. 1993. *Young Unwed Fathers: Changing Roles and Emerging Policies*. Philadelphie, Temple University Press, 348 p.**

Cet ouvrage collectif, dont environ le tiers des contributions provient d'un colloque sur les jeunes pères non mariés tenu en 1986, constitue un effort de réflexion suscité par l'intérêt que soulève depuis peu, aux États-Unis, la question des pères d'enfants nés de mères adolescentes chez les chercheurs et les responsables de politiques. Dans leur introduction, les coordonnateurs du collectif soulignent qu'un tel ouvrage n'aurait pu être réalisé il y a à peine quelques années faute de données suffisantes sur la réalité des jeunes pères célibataires, longtemps méconnus par les chercheurs et l'opinion publique en général. Il aura fallu non seulement une augmentation de la fréquence des naissances hors mariage, mais l'avènement, à la fin des années 1980, de législations faisant de l'établissement de la filiation paternelle et de la contribution du père à l'entretien de l'enfant des priorités sociales, pour que la question des jeunes pères célibataires fasse rapidement surface et devienne aussitôt un objet de recherches

et de débats. Publié dans ce contexte, le livre réunit un large éventail de contributions livrées par des chercheurs travaillant dans différentes disciplines et différents secteurs des sciences sociales, des philosophes, des juristes et des analystes de politiques. C'est donc une somme imposante et diversifiée d'analyses empiriques et de réflexions sur la situation des jeunes pères célibataires dans la société américaine actuelle.

La première partie de l'ouvrage réunit cinq contributions qui apportent autant d'éclairages sur la catégorie des jeunes pères célibataires, ses caractéristiques socio-démographiques, sa localisation raciale et ethnique, ses comportements sexuels, ses attitudes face à la reconnaissance de paternité et à l'endossement des responsabilités parentales. Les résultats exposés font ressortir une forte concentration du phénomène des grossesses hors mariage dans la population noire et les milieux défavorisés. Ils déconstruisent par ailleurs un certain nombre de stéréotypes touchant l'irresponsabilité des jeunes mâles américains en matière de sexualité, de contraception et de participation à l'entretien de l'enfant suite à une grossesse de leur partenaire. Aux analyses quantitatives faites à partir d'enquêtes nationales s'ajoutent deux études de type ethnographique qui font ressortir le caractère processuel des engagements parentaux des jeunes pères ainsi que le rôle d'encadrement normatif de la communauté dans la façon qu'ont les jeunes pères célibataires d'assumer leur paternité.

La deuxième partie comprend deux chapitres qui abordent la question des droits et obligations des jeunes pères, l'un dans ses aspects légaux, l'autre dans ses dimensions éthiques. Dans le premier cas, l'auteur cherche à montrer qu'au cours des dernières décennies les jeunes pères non mariés se sont vu imposer des obligations sans se faire reconnaître les mêmes droits que les mères célibataires. Dans l'autre chapitre, l'auteur, un philosophe, part du même constat, mais oriente la réflexion différemment en se demandant comment pourraient se définir les droits « non patriarcaux » des jeunes hommes non mariés. Sa conclusion est que pour sortir les pères d'un statut de pourvoyeurs de soins secondaires, il importe tout autant de reconnaître la légitimité de leurs intérêts que de simple-